



Temps de récupération du permis

Par **corbac**, le **10/05/2012** à **13:42**

Bonjour,

suite à une retrait de permis à cause de l'alcool, en février 2010, en Sarthe, une amende de 200€ et une suspension de permis de 5 mois,

je passe ma PREMIERE visite médicale, problème mon taux de CDT est de 3.1 au lieu de 1.7 qui est la norme.

Tous mes autres taux sont bons.

DEUXIEME visite au bout d'un an, avec un taux de CDT à 1.2 donc nickel !

Normal dirais-je car JE N'AI PAS BU UNE GOUTTE D'ALCOOL PENDANT UN MOIS avant ma prise de sang pour "assurer" le coup.

TROISIEME visite toujours un bout d'un an donc aujourd'hui (09.05.2012), mon taux de ces fameux CDT est de 1.5 donc toujours INFERIEUR à la norme !!!

La je me dis c'est bon, ça fait 2 ans et demi, je récupère mon permis, surtout que la dernière fois ils m'avaient dit que c'était la dernière justement !!

Le docteur me dit : " Bon se revoit dans 2 ans !"

Pardon ??? Je lui dit que je n'ai pas bu une goutte pendant un mois.

Menteur ! Votre taux à 1.5 prouve le contraire !!

...

Pourquoi je mentirais puisque je suis EN DESSOUS de la norme ???

Je rale comme il faut !

A quoi servent ces taux alors ? Pourquoi mettre des valeurs de référence si on y prête pas attention ?

Je sens une injustice ou une discrimination car en parlant autour de moi j'ai l'impression d'être le seul dans ce cas !

Ils vont faire trainer ça pendant 4 ans et demi ? C'est pas un peu abusé ??

Question : et mes 6 points je les récupère quand ?

Calcul : - 200€ d'amende

- 3 fois 33€ pour le médecin
- 3 fois 34€ pour les analyses de sang

TOTAL : 401€ ! Cher non ??? Pour l'instant ... si QUATRIEME visite il y a on passe à 468 ...

Avez-vous quelques réponses ?

D'avance merci et désolé pour la longueur du texte et les fautes.